



L'actu du CA

SPÉCIAL COUR DES COMPTES

Mai 2025



Contactez votre administratrice
isabelle.fleurence@fo-communication.fr

CE N'EST PAS D'UN RAPPORT DONT A BESOIN LA POSTE...

Rendu public en début d'année, un rapport de la Cour des comptes se penche sur la trajectoire financière de La Poste pour les exercices 2019 à 2023. Une fois de plus, les missions de service public sont pointées du doigt mais le plan stratégique est également remis en cause.

Comme le rappelle la Cour, ce plan 2021-2030, construit sur le développement à l'international, la diversification des activités et la stabilisation des activités historiques, s'est heurté à plusieurs difficultés conjoncturelles. D'une part, la pandémie a accéléré la chute des volumes du courrier et la fréquentation des bureaux de poste, d'autre part, la remontée des taux d'intérêt a impacté l'activité bancaire. Enfin, l'espoir mis dans l'activité colis a dû être revu à la baisse du fait notamment de la concurrence agressive dans ce secteur.

Dans ce rapport, les constats, parfois incontestables, s'accompagnent de commentaires sévères. Ainsi, le développement des nouveaux services n'a pas compensé le déclin de l'activité historique, en l'occurrence le trafic courrier, ce qui fait dire à la Cour : « elle [La Poste] devra s'interroger sur la

Pour FO Com, devant ce tel défi, l'État avait et a toujours l'obligation de compenser le manque à gagner de la Branche Courrier-Colis à l'euro près permettant au Groupe d'avoir le temps de rechercher et canaliser une diversification conforme aux valeurs du service public. Ainsi, on lui donnait les moyens de trouver l'équilibre financier entre entreprise de missions de service public et entreprise innovante dans sa recherche de nouvelles activités.

pertinence de la poursuite de chaque segment d'activité (logistique, santé à domicile), leur recentrage ou leur abandon. » Rappelons avant tout que La Poste n'a fait que répondre aux recommandations de cette même Cour qui, dans son rapport de 2016, préconisait de « *développer auprès du public, dans le cadre d'une démarche commerciale structurée, les offres de services et produits numériques* ». La Cour omet de rappeler que le Groupe a dû faire face à un défi colossal. En effet, il est facile d'affirmer que la compensation des nouveaux services n'est pas à la hauteur sans évoquer le manque à gagner à combler. Comme s'en est défendu le PDG du Groupe : « *Sur les dix dernières années, la baisse des volumes de courrier représente la disparition de 6,5 milliards d'euros de revenus, soit l'équivalent du chiffre d'affaires mondial d'un autre groupe public, la RATP, ou d'un leader des services numériques comme Dassault Systèmes* ». **Pour FO Com, devant ce tel défi, l'État avait et a toujours l'obligation de compenser le manque à gagner de la Branche Courrier-Colis à l'euro près permettant au Groupe d'avoir le temps de rechercher et canaliser une diversification conforme aux valeurs du service public. Ainsi, on lui donnait les moyens de trouver l'équilibre financier entre entreprise de missions de service public et entreprise innovante dans sa recherche de nouvelles activités.**

Étrangère à ce raisonnement, la Cour aggrave la situation en remettant en cause le service universel postal. Alors que la tournée et le passage du facteur sont le pilier du développement et de la qualité de service, la Cour préconise : « *Alors que différents leviers de hausse du chiffre d'affaires et d'économies ont jusqu'ici été mobilisés, il conviendrait de s'interroger désormais sur la fréquence de la distribution du courrier...* » remettant ainsi en cause le 6 jours sur 7. Comment développer des services et surtout les assurer si on diminue le passage du facteur ? Moins de passages, moins de services, moins de services, moins d'activité, moins d'activité, moins de tournées ! Cette spirale infernale lancée, elle amplifierait l'érosion mais aussi porterait atteinte à la qualité de service. La préconisation de La Cour s'appuie sur la chute des volumes des lettres oubliant que dans la sacoche, en plus des services, il y a aussi les colis. Et dans ce domaine fortement concurrentiel, le Groupe a tout intérêt à assurer la qualité de distribution, la fiabilité, la régularité ce qui renforcerait l'image de La Poste et la confiance qu'elle génère. A noter enfin que supprimer une journée de distribution c'est supprimer, au bas mot 10 000 emplois dans l'ensemble de la Branche sans compter l'impact sur les conditions de travail.

On peut parler également de spirale infernale à la BGN. Mise en place dès les années 2000-2010, la politique de la « *transformation-fermeture* » annonçait la casse programmée du Réseau : un peu moins de fréquentation au guichet due aux technologies (carte Postépargne, développement des automates), alors que l'on comptabilise les passages devant les guichetiers, et on diminue les heures d'ouverture. La désertification rurale s'intensifiant et ce sont quelques bureaux qui sont réorganisés (disparition des « *receveurs* », diminution des opérations). Moins de bureaux, moins d'horaires d'ouverture donc moins de clients. Au lieu d'enrayer, par de nouveaux services notamment numériques, une baisse de fréquentation « *naturelle* » liée au temps et aux mœurs, on l'a accentuée d'année en année. La Cour a beau jeu maintenant d'écrire que « *[...]la question du dimensionnement du Réseau est à nouveau posée* ». *Ce qu'elle préconise aujourd'hui, elle le recommandait déjà en 2016 : » accélérer la transformation des bureaux de Poste en zone urbaine et [...] poursuivre les mutualisations et les baisses des coûts des fonctions de soutien en milieu rural* » (décembre 2016). Pour quel résultat dix ans après ? Là aussi, le remède est pire que le mal. Autant dire que c'est une mise à mort.

Pour FO Com, face à la diminution de la fréquentation, les maisons de service public auraient pu être une solution : la mutualisation des coûts pour une présence républicaine complète.

Pour FO Com, face à la diminution de la fréquentation, les maisons de service public auraient pu être une solution : la mutualisation des coûts pour une présence républicaine complète. L'histoire, écrite autrement, s'apparente à un véritable gâchis. De maison de service public, on est passé aux maisons de service AU public, ce qui n'a rien à voir, pour finir par mettre en place une coûteuse usine à gaz qu'est France Service.

Censées assurer les démarches administratives de différents secteurs (Poste, finances, Pôle emploi, assurance-maladie) les maisons France Services (près de 3000 aujourd'hui) sont devenues des ersatz de services publics. En effet, elles n'assurent que les services de « base ». L'utilisateur ou le client doit, la plupart du temps, se rendre dans une implantation de pleine compétence... Implantation de plus en plus rare.

Au-delà de l'aménagement du territoire et du lien social, c'est quoi le Réseau ? C'est un formidable tremplin commercial, c'est l'indispensable maillage pour le développement de La Banque Postale qui, comme le reconnaît la Cour « *demeure un relais de croissance* ». Et nous ne sommes pas les seuls à valider le bien-fondé de la synergie Réseau-Banque postale ; pour preuve la publication récente du président du directoire de LBP, Stéphane Dedeyan : « [...] *Notre unité est notre force et nous (avec Nathalie Collin) sommes déterminés à faire fructifier la relation qui unit la Banque Postale et le Réseau postal. Leur action conjointe est la clé du développement de notre groupe et leur synergie nous permet de délivrer la meilleure performance à nos clients* ».

La Cour, quant à elle, minimise cependant le succès de l'opération « Mandarine ». Ne retenant que la faiblesse du résultat des activités bancaires, elle affirme que la solidité financière du nouveau groupe de « bancassurance » n'est pas renforcée et que l'objectif n'est pas atteint : « *ce nouveau groupe de bancassurance devait renforcer sa solidité financière et produire des synergies industrielles et commerciales.* » Pour mémoire, le rapprochement CDC - La Poste avec l'intégration de la CNP devait aboutir à la création d'un grand pôle financier public au service de l'intérêt général. Ce qui est aujourd'hui le cas. Il convient donc de regarder LBP/CNP comme un tout. Et c'est à l'État, au travers de sa compensation, de répondre aux pertes liées aux coûts d'une banque « *pas comme les autres* » avec son obligation d'assurer l'accessibilité bancaire. Rappelons que l'opération « Mandarine » a permis au même État, avec l'arrivée des 41% de la CNP, de garder le contrôle de La Poste sans déboursier un sou.

Alors que Géopost représente plus de 40% du chiffre d'affaires, la Cour remet en cause certaines acquisitions et demande « *plus de sélectivité et de suivi, en consolidant la position sur le marché européen* », et pour se faire il faut « *poursuivre la transformation* ». Dans le même temps la Cour reconnaît un « *acteur mondial* » avec une « *position de premier plan, une Branche qui a su s'adapter aux évolutions du marché du colis en élargissant aux particuliers...* ». En clair, tout va bien mais cela reste insuffisant ! Rappelons que Géopost a distribué 2,138 milliards d'objets en 2024 tout en renforçant son trafic « hors domicile » (116 000 points de contact en Europe) et en augmentant son trafic de l'alimentaire à température contrôlée. Ce raisonnement du « toujours plus » s'applique aussi pour Docaposte, la Cour épinglant certaines de ses filiales dont les résultats sont « *éloignés des objectifs* ». Assurer un résultat d'exploitation positif depuis 2018 et atteindre le milliard pour le chiffre d'affaires, ce n'est tout de même pas rien ! Si la Cour le rappelle (quand même !), sa priorité reste la conformité des « *plans d'affaire prévi-*

sionnels ». Un peu plus de bienveillance ne nuirait pas à La Poste... Et au moral des postiers à qui, chaque jour, on demande toujours plus sans que la reconnaissance soit au rendez-vous !

Une fois de plus, dans un énième rapport « *les sages de la rue Cambon* » attaquent La Poste avec peut-être l'idée d'en finir avec le service public « *à la française* ». Certes, La Poste s'est peut-être « tirée une balle dans le pied » au travers d'une métiérisation coûteuse et inutile. Pour FO Com, en lieu et place, il fallait au contraire associer le réseau de la distribution à celui des bureaux de poste pour renouer les liens sociaux et économiques qui se dénouent sur nos territoires. Cependant, n'a-t-on pas contraint La Poste à ne plus être un bloc uni ? Car la stratégie de La Poste, ce ne sont pas que des décisions internes ! La question des compensations des missions de service public en est la preuve éclatante. L'avenir de La Poste se joue depuis de nombreuses années, au travers les politiques ultra-libérales imposées par les gouvernements successifs. Le ton a été donné en 2010 quand le changement de statut apparaissait indispensable à nos gouvernants qui n'avaient d'yeux que pour « *la concurrence libre et non faussée* ». FO Com écrivait alors : « ***Ce dont a besoin La Poste, ce n'est pas de partir à l'aventure en devenant une société anonyme ; elle peut fort bien se développer sans cela compte tenu à la fois de la nature du marché postal et des leçons de la crise. Ce dont a besoin La Poste, c'est de pouvoir financer les missions de service public dont la collectivité nationale lui a confié la charge*** ».

Depuis, au fil du temps, La Poste n'a de cesse de se développer, de trouver des « *relais de croissance* » dans un environnement concurrentiel aux multiples tourmentes économiques, aux évolutions sociétales, aux changements de consommations. Parallèlement, elle assure ses missions de service public qui, non financées à leur juste coût, nuisent au développement du Groupe. Et la Cour, régulièrement, en rajoute : jamais assez, toujours plus sans exigence financière vis-à-vis de l'État. Si on voulait tuer le service public, on ne s'y prendrait pas autrement !

POUR FO COM, LA REVENDICATION EST CLAIRE :

COMPENSER À L'EURO PRÈS LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC POUR DONNER À LA POSTE LES MOYENS :

- ⇒ **D'ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ**
- ⇒ **DE SE DÉVELOPPER POUR ASSURER SON AVENIR ET DONC CELUI DES POSTIERS**
- ⇒ **DE GARANTIR À CHAQUE POSTIER DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES ET DES RÉMUNÉRATIONS QU'ILS SONT EN DROIT D'ATTENDRE.**

DOSSIER PPCR

Le 24 janvier dernier, FO Com interpellait Éric Lombard, ministre de l'Économie et des Finances quant à la compensation des missions de service public de La Poste.

Si la réponse se fait attendre, notre détermination, elle, reste intacte...

**RETROUVEZ NOTRE DOSSIER
SUR NOTRE SITE EN FLASHANT
LE QR CODE CI-CONTRE.**

